

**Assemblée générale**

Distr. générale
12 mars 2002
Français
Original: anglais

Cinquante-sixième session

Point 95 a) de l'ordre du jour

**Questions de politique macroéconomique :
commerce et développement****Lettre datée du 8 mars 2002, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de la République démocratique
populaire lao auprès de l'Organisation des Nations Unies**

En ma qualité de Président du Groupe des pays en développement sans littoral, j'ai l'honneur de vous informer de la position du Groupe concernant l'organisation de la Réunion ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit et de représentants de pays donateurs et d'organismes de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit, qu'il est prévu de tenir au Kazakhstan en 2003.

Dans sa résolution 56/180, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de convoquer la réunion ministérielle susmentionnée, qui serait chargée d'examiner la situation actuelle des systèmes de transport en transit, y compris la mise en oeuvre du Cadre global de coopération dans le domaine du transport de transit de 1995 et de formuler, entre autres, des mesures de politique générale appropriées et des programmes concrets visant à mettre au point des systèmes de transport en transit efficaces.

Le Groupe des pays en développement sans littoral estime que la Réunion ministérielle internationale devrait avoir pour objectif premier d'aider les pays en développement sans littoral à atteindre rapidement les buts et objectifs fixés par les Nations Unies concernant l'élimination de la pauvreté, le développement durable et la participation effective de ces pays à l'économie mondiale. En particulier, la Réunion devrait adopter un programme d'action mondial propre à atténuer les difficultés que l'absence d'accès à la mer impose aux pays sans littoral et auxquelles s'ajoutent les problèmes liés à l'éloignement, à l'isolement par rapport aux marchés mondiaux et à des coûts de transit prohibitifs. La Réunion sera considérée comme un succès si elle réussit à mettre clairement en évidence les besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral, à renforcer le consensus mondial quant aux politiques et aux mesures qu'il convient de prendre pour mettre en place des systèmes de transit efficaces, et à mobiliser un appui international énergique en faveur des pays en développement sans littoral et des pays de transit voisins.

Ces systèmes de transit efficaces ne seront possibles que grâce à des cadres de coopération régionaux et sous-régionaux. Les réunions organisées aux niveaux sous-régional et régional doivent donc viser à mettre au point des mesures concertées ou des programmes orientés vers l'action propres à améliorer les systèmes de transit commercial dans la sous-région, y compris en proposant des mesures à effet immédiat concernant des initiatives et projets concrets pour la sous-région.

Comme vous en conviendrez sans doute, le développement du commerce en transit est une question complexe et présentant des aspects multiples – politiques, juridiques, financiers, techniques ou liés au développement –, aux niveaux bilatéral, régional et mondial. Ces différents aspects sont traités par des organisations différentes. C'est pourquoi le Groupe des pays en développement sans littoral attache la plus haute priorité à un processus préparatoire efficace et bien coordonné ayant tout le retentissement voulu, et estime qu'un tel processus devrait être lancé dès à présent. La Réunion ministérielle internationale doit donc être considérée comme une initiative de l'ensemble du système des Nations Unies. La participation au processus préparatoire d'autres acteurs concernés, représentant le secteur privé, des organisations de coopération économique régionale ou des organismes professionnels, par exemple, serait un gage de réussite pour la Réunion ministérielle internationale.

Nous sommes d'avis que la coordination générale des préparatifs et de l'organisation de la Réunion ministérielle internationale devrait être assurée, sous votre égide et conformément aux résolutions 56/180 et 56/227, par le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits pays insulaires en développement, en étroite coopération avec le secrétariat de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), et avec la pleine participation de ce dernier, selon qu'il conviendra, et en collaboration également avec d'autres parties intéressées du système des Nations Unies, notamment les commissions régionales, le PNUD et la Banque mondiale, ainsi qu'avec d'autres organisations internationales compétentes telles que l'Organisation mondiale du commerce, l'Organisation mondiale des douanes et les banques régionales de développement. Le Bureau du Haut Représentant serait également chargé des activités de plaidoyer et de mobilisation d'un appui politique international en faveur de la Réunion ministérielle internationale.

Nous soulignons également qu'il importe de mobiliser des ressources extrabudgétaires suffisantes pour appuyer les activités préparatoires et faciliter la participation des représentants des pays en développement sans littoral et des pays de transit partenaires de ces pays à la Réunion ministérielle internationale et à ses réunions préparatoires, notamment celles qui se tiendront aux niveaux sous-régional et régional. À cet égard, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir faire le nécessaire, avec l'appui du Bureau du Haut Représentant et en étroite coopération avec la CNUCED, pour lancer une campagne énergique d'appel de fonds.

Nous voudrions également saisir cette occasion pour réitérer la position du Groupe, qui est que le Bureau du Haut Représentant devrait comprendre des postes clairement définis s'occupant uniquement des pays en développement sans littoral.

Pour notre part, nous vous assurons de notre entière coopération dans les efforts que vous mènerez pour organiser la Réunion ministérielle internationale et ses activités préparatoires et mobiliser des ressources bénévoles.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre en tant que document de l'Assemblée générale au titre du point 95 a) de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent,
Président du Groupe des pays
en développement sans littoral
(*Signé*) Alounkeo **Kittikhoun**
